

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4896

commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Quartiers Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Projet de renouvellement urbain - Plan de relogement - Commission peuplement-relogements - Financement du poste de chargé de mission
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il a été créé, dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin, une commission inter-organismes, partenariale, chargée de la mise en œuvre du plan de relogement découlant du projet de renouvellement urbain dans ces deux quartiers.

Pour assurer l'animation de cette commission et en accord avec l'ensemble des partenaires, il a été décidé de créer un poste de chargé de mission peuplement et relogements porté par ABC HLM.

Les missions affectées à ce poste sont les suivantes :

- préparer et animer la commission peuplement-relogements, en contact permanent avec les agents des bailleurs chargés de la commercialisation et avec le service logement de la ville,
- mettre en place, alimenter et diffuser les outils de suivi issus de l'activité de la commission (tableau de bord du plan de relogement, suivi des attributions, conventions entre organismes, entre organismes et réservataires, etc.),
- assurer une fonction d'interface et de régulation entre les différents partenaires concernés par le volet peuplement-relogements du projet de renouvellement urbain.

L'employeur, l'Association régionale des organismes d'HLM de Rhône-Alpes (Arra), qui a passé une convention avec ABC HLM pour le portage du poste, assure l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires à sa mission.

Ce dispositif a été validé par le comité de direction partenarial du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin.

Le coût annuel de cette dépense est estimé à 51 000 €, soit 153 000 € pour les années 2006, 2007 et 2008. La répartition financière pourrait être la suivante :

Libellé	Par an (en €)	Sur 3 ans (en €)
Communauté urbaine	16 830	50 490
Anru	16 830	50 490
ABC HLM	17 340	52 020

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine au financement du poste porté par ABC HLM et correspondant à la création d'une mission peuplement-relogements dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin, à hauteur de 16 830 € par an, soit 50 490 € pour les années 2006 à 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec ABC HLM.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 1197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,